



**PREFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°R32-2023-497

PUBLIÉ LE 24 NOVEMBRE 2023

Sommaire

Académie de Lille - Rectorat de Lille /

R32-2023-11-22-00001 - Arrêté modifiant la composition de la commission de recours contre le refus d'instruction en famille (2 pages) Page 3

Chambre de Commerce et d'Industrie Hauts-de-France /

R32-2023-11-23-00001 - Délégation spéciale de signature consentie par le Président de la CCI de région Hauts-de-France (1 page) Page 6

Direction de la sécurité sociale - Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale /

R32-2023-11-21-00040 - Arrêté N°4 du 21 novembre 2023 portant modification des membres du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Aisne (1 page) Page 8

SGAR Hauts-de-France /

R32-2023-11-20-00003 - Arrêté portant modification de la composition de la commission académique de concertation pour l'enseignement privé dans l'académie de Lille (3 pages) Page 10

Académie de Lille - Rectorat de Lille

R32-2023-11-22-00001

Arrêté modifiant la composition de la
commission de recours contre le refus
d'instruction en famille



**ACADÉMIE
DE LILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Service Commun d'Appui aux Politiques Pédagogiques et Educatives
Bureau des Politiques à l'Éducation, à la Santé et à la Citoyenneté**

Arrêté fixant la composition de la commission devant laquelle sont formés les recours administratifs préalables obligatoires exercés contre les décisions de refus d'autorisation d'instruction dans la famille

La rectrice de l'académie de Lille

Vu la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République,

Vu le décret n° 2022-183 du 15 février 2022 relatif à la commission devant laquelle sont formés les recours administratifs préalables obligatoires exercés contre les décisions de refus d'autorisation d'instruction dans la famille

ARRETE

Article 1^{er} :

La commission académique devant laquelle sont formés les recours administratifs préalables obligatoires exercés contre les décisions de refus d'autorisation d'instruction dans la famille est composée ainsi qu'il suit :

Président :

La rectrice de l'académie de Lille ou son représentant, Monsieur Yves Causse, Inspecteur d'académie – Inspecteur Pédagogique Régional.

Inspecteur de l'Éducation Nationale :

Titulaire :

Monsieur Christophe PRATH, Inspecteur de l'Éducation nationale, DSDEN du Nord.

Suppléante :

Madame Suzanne TAFFIN, Inspectrice de l'Éducation nationale, DSDEN du Pas-de-Calais.

Inspecteur d'académie – Inspecteur Pédagogique Régional :

Titulaire :

Madame Virginie HALLOSSERIE, IA-IPR d'histoire-géographie.

Suppléant :

Monsieur Régis LECLERCQ, IA-IPR de mathématiques.

Rectorat de l'académie de Lille
144 rue de Bavay
59000 Lille
Standard : 03 20 15 60 00
www.ac-lille.fr

Médecin de l'éducation nationale :

Titulaire :

Madame Nathalie BLONDEL, Médecin conseillère technique, DSDEN du Pas-de-Calais.

Suppléante :

Madame Blandine DELOMEZ, Médecin conseillère technique, DSDEN du Nord.

Conseiller technique de service social:

Titulaire :

Madame Marie-Pierre LONGELIN, Conseillère technique académique de service social.

Suppléante :

Madame Aurélie DUBRULLE, Conseillère technique départementale de service social, DSDEN du Nord.

Article 2 :

Les membres autres que le président sont nommés pour deux ans.

Article 4 :

Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le **22 NOV. 2023**

La rectrice de région académique,
Rectrice d'académie,
Chancelière des universités



Valérie CABUIL

Chambre de Commerce et d'Industrie
Hauts-de-France

R32-2023-11-23-00001

Délégation spéciale de signature consentie par le
Président de la CCI de région Hauts-de-France

DELEGATION SPECIALE DE SIGNATURE

Je soussigné, Philippe HOURDAIN, Président de la CCI de région Hauts-de-France,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce,
- Vu le Décret n°2016-473 du 14 avril 2016 portant création des CCI Locales de l'Artois, Grand Hainaut, Grand Lille et Littoral Hauts-de-France,
- Vu le Règlement intérieur, et notamment l'article 2.2.8,
- Vu la délibération approuvée lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCI de région Hauts-de-France en date du 9 décembre 2021 portant sur les pouvoirs consentis à son Président,

Sur proposition de Monsieur David BRUSSELLE, Directeur Général,

Décide :

De donner délégation de signature spéciale à **Monsieur Christophe HOUBERT**, Directeur Régional de la Formation, à l'effet de signer les attestations de délivrance de la certification professionnelle « Chargé(e) des ressources humaines », code spécialité 315 (NSF) de niveau 6 au Registre National des Certifications Professionnelles, établies à l'issue de la formation dispensée par 4 de nos centres de formation, LAHO Grand Hainaut, LAHO Artois-Douaisis, LAHO Métropole Lilloise et LAHO Aisne, au titre de l'année 2023.

La présente délégation de signature n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance.

Fait à Lille, le 23 novembre 2023,



Philippe HOURDAIN
Président

Direction de la sécurité sociale - Mission
nationale de contrôle et d'audit des organismes
de sécurité sociale

R32-2023-11-21-00040

Arrêté N°4 du 21 novembre 2023 portant
modification des membres du conseil
d'administration de la Caisse d'Allocations
Familiales de l'Aisne

**ARRÊTÉ modificatif N° 4 du 21 novembre 2023
portant modification des membres du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Aisne**

**Le ministre de la santé et de la prévention
La ministre des solidarités et des familles**

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 212-2, R. 121-5 à R.121-7 et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté ministériel du 29 mars 2022 portant nomination des membres du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales de l'Aisne ;

Vu les arrêtés modificatifs en date des 26 janvier 2023, 9 juin 2023 et 8 août 2023 ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2023 portant délégation de signature à Madame Chantal COURDAIN, cheffe de l'antenne de Lille de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Vu la modification formulée par la confédération française démocratique du travail (CFDT).

A R R Ê T É

Article 1^{er}

L'arrêté ministériel du 29 mars 2022 susvisé est complété comme suit :

« Article 1

1/ En tant que représentants des assurés sociaux
Sur désignation de la Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT)

Titulaires :

----- (en remplacement de M. Claude LEROUX) »

Le reste est sans changement.

Article 2

Le directeur de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Hauts de France.

Fait à Lille, le 21 novembre 2023

La Cheffe de l'antenne de Lille
de la Mission Nationale de Contrôle et
d'audit des organismes de sécurité sociale,



Chantal COURDAIN

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.

Tél : 03 20 18 33 64 - Mél : laurent.stryjak@sante.gouv.fr
Adresse Postale : Madame la cheffe d'antenne – MNC – Antenne de Lille –
DDETS – 175 rue Gustave Delory – BP 82008 – 59011 LILLE Cedex

SGAR Hauts-de-France

R32-2023-11-20-00003

Arrêté portant modification de la composition
de la commission académique de concertation
pour l'enseignement privé dans l'académie de
Lille

**Arrêté modifiant la composition de la commission de concertation pour l'enseignement privé
instituée au siège de l'académie de Lille**

Le préfet de la région Hauts-de-France
préfet du Nord

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L 442-11, R 442-63 à R 442-73 ;

Vu la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2009-587 du 25 mai 2009 modifié relatif aux missions des secrétaires généraux pour les affaires régionales ;

Vu le décret du 30 juin 2021 du ministère de l'intérieur portant nomination de monsieur Georges-François LECLERC en qualité de préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 février 2022 portant répartition des sièges de la commission de concertation instituée au siège de l'académie de Lille ;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 septembre 2022 modifié portant composition de la commission de concertation instituée au siège de l'académie de Lille ;

Vu les désignations des collectivités et organismes concernés ;

Sur proposition de la rectrice de l'académie de Lille et du secrétaire général pour les affaires régionales ;

ARRÊTE

Article 1 : l'article 1 de l'arrêté préfectoral du 19 septembre 2022 modifié susvisé est modifié comme suit :

I. Au titre des personnes désignées par l'État

(...)

d) trois personnalités qualifiées dans les domaines économique, social, éducatif ou culturel

Titulaires

monsieur Jean-Jacques POLLET
membre du conseil économique, social et
environnemental (CESER) Hauts-de-France

monsieur Franck MORDACQ
directeur régional des finances publiques
DRFIP

madame Valérie LAGABE
chambre de commerce et d'industrie Hauts-de-
France

(...)

Suppléants

monsieur Philippe ROLLET
président de la commission « Formation pour tous
et orientation tout au long de la vie » au conseil
économique, social et environnemental (CESER)
Hauts-de-France

monsieur Hugues BOCQUET
inspecteur divisionnaire des finances publiques,
adjoint au contrôleur budgétaire régional
DRFIP

Monsieur Christophe HOUBERT
chambre de commerce et d'industrie Hauts-de-
France

II. Au titre des représentants des collectivités territoriales

(...)

b) trois conseillers départementaux du Nord et du Pas-de-Calais

Titulaires

madame Marie CIETERS
vice-présidente
du conseil départemental du Nord

madame Sylvie LABADENS
conseillère départementale déléguée du Nord

madame Blandine DRAIN
vice-présidente
du conseil départemental du Pas-de-Calais

Suppléants

madame Anne VANPEENE
conseillère départementale du Nord

madame Monique EVRARD
conseillère départementale du Nord

monsieur Sébastien CHOCHOIS
conseiller départemental du Pas-de-Calais

c) trois maires du Nord et du Pas-de-Calais

Titulaires

monsieur Martial BEYAERT
maire de Grande-Synthe (Nord)

monsieur Raymond ZINGRAFF
maire d'Aubry-du-Hainaut (Nord)

monsieur Jean-Claude LEVIS
maire de Neuville-Vitasse (Pas-de-Calais)

Suppléants

monsieur David BAILLEUL
maire de Coudekerque-Branche (Nord)

monsieur Dominique FONTAINE
maire de Beaudignies (Nord)

monsieur Laurent DENIS
maire d'Eperlecques (Pas-de-Calais)

Article 2 : les autres dispositions de l'arrêté préfectoral du 19 septembre 2022 modifié susvisé restent inchangées.

Article 3 : le secrétaire général pour les affaires régionales et la rectrice de l'académie de Lille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le **20 NOV. 2023**



Georges-François LECLERC

Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et R. 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.